



CONCOURS 2026-04

TITRE D'EMPLOI	Sauveteurs et assistant-sauveteurs
STATUT	Saisonnier
SERVICE	Loisirs
ENTRÉE EN POSTE	22 juin au 14 août 2026 : 8 semaines

À PROPOS DE LA VILLE DE PRÉVOST

La Ville de Prévost, au pied des Laurentides, se caractérise par son engagement envers le développement durable. Avec plus de 14 000 habitants, la Ville se démarque par sa forte vitalité et son dynamisme sur le plan résidentiel, commercial et industriel. Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire favorise l'engagement et la participation des citoyens et organismes par le développement de programmes visant le maintien d'un milieu de vie dynamique et stimulant. La Ville de Prévost souhaite répondre de manière efficace et efficiente aux besoins de sa communauté en développant des milieux animés, variés et répondant aux besoins. Joignez-vous à ce projet mené par une équipe motivée qui vous partagera sa belle énergie.

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous la responsabilité du directeur du service loisirs, culture et vie communautaire, les sauveteurs et assistant-sauveteurs assurent la surveillance complète de l'aire de baignade des piscines. Ils doivent s'assurer du respect des règles de sécurité en tout temps.

EXIGENCES

- Formation en cours de niveau secondaire ou post-secondaire (preuve requise) ;
- Détenir la qualification de Sauveteur National pour les postes de sauveteurs ;
- Détenir la qualification de Sauveteur National ou Croix de Bronze minimum pour les postes d'assistant-sauveteurs ;
- Être disponible pour une formation à la mi-juin (Horaire à déterminer)
- Être disponible du 22 juin au 14 août 2026 ;
- **Sauveteurs** : avoir 16 ans minimum avant l'ouverture des piscines ;
- **Assistant-sauveteurs** : avoir 15 ans minimum avant l'ouverture des piscines.

HORAIRE DE TRAVAIL

Horaire de 39 heures par semaine, réparti du dimanche au samedi.

Période de paie de 2 semaines (78 heures) avec une garantie minimale de 70 heures par période.

Service des ressources humaines

2780, boul. du Curé-Labelle 450 224-8888, poste 6285
Prévost (Québec) J0R 1T0 emploi@ville.prevost.qc.ca

ville.prevost.qc.ca



CONDITIONS DE TRAVAIL

- La rémunération offerte est celle déterminée en fonction de la convention collective soit de 22.30 \$ pour un sauveteur et de 20.44 \$ pour les assistant-sauveteurs.
- Des journées de vacances seront possibles dans le cadre de cet emploi.
- La Ville de Prévost remboursera les frais de formations (Sauveteur national, croix de bronze, requalifications et premiers soins) sous certaines conditions.

DATE LIMITE POUR SOUMETTRE VOTRE CANDIDATURE

- Les personnes intéressées à ces postes doivent faire parvenir leur demande d'emploi **au plus tard le 22 février 2026** à emploi@ville.prevost.qc.ca.